substitution-cmr.fr

Janvier 2016
Lettre
d'information n°11

Edito

Coopération internationale pour la substitution des substances chimiques dangereuses

La substitution des substances chimiques dangereuses et l'évaluation d'alternatives s'inscrit dans une stratégie politique globale visant à réduire l'impact des substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement. Cependant, la recherche d'alternatives n'est pas une tâche facile. Les alternatives doivent être plus sûres (être moins toxiques et présenter moins de risques) tout en conservant des performances similaires aux substances chimiques qu'elles remplacent. Elles doivent aussi être économiquement viables et durables.

En 2012, le programme de l'OCDE sur la gestion des risques liés aux substances chimiques a établi un groupe ad hoc pour discuter spécifiquement des problématiques liées à l'évaluation des alternatives et à la substitution. Ce groupe constitue un forum international pour discuter des outils et approches d'aide à la décision pour la substitution et l'évaluation des alternatives. Il est composé d'un large éventail d'experts provenant des pays membres de l'OCDE, représentant des agences gouvernementales, l'industrie, la recherche et des ONG. Ce groupe a développé la toolbox présentée dans cette lettre d'information et continue à travailler activement pour faciliter l'engagement des gouvernements et de l'industrie dans la substitution des substances chimiques dangereuses.

Marie-Ange BAUCHER
Eeva LEINALA
Environment, Health and Safety Division, OECD
http://www.oecd.org/chemicalsafety/risk-management/

L'équipe substitution des CMR vous adresse ses meilleurs vœux pour 2016

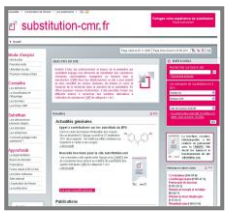

Une Toolbox OCDE sur la substitution

L'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié en janvier 2015 sa première version de la « Substitution and Alternatives Assessment Toolbox » (SAAT) : une boîte à outils dédiée à la substitution des substances chimiques.
Cette boîte à outils est une compilation de ressources pertinentes qui peuvent être utilisées dans la conduite d'une substitution ou dans le cadre de l'évaluation d'une alternative.

La boîte à outils se présente sous la forme de 4 espaces distincts.

Le premier espace recense des outils pratiques d'évaluation des risques chimiques des substances de substitution.
Un système de comparaison permet à un utilisateur de sélectionner et de comparer plusieurs outils présents dans la toolbox afin de confronter notamment leurs objectifs, leurs capacités et leurs limites.
Un système de filtres permet à un utilisateur d'interroger la toolbox sur son contenu. Ainsi, après avoir sélectionné certains filtres, la toolbox affiche des outils pertinents aux regards des objectifs de l'utilisateur.

Le second espace recense des guides et des méthodologies élaborés par des organismes publics ou privés pour aider à l'évaluation des solutions de substitution.

Le troisième espace recense des études de cas ou des outils recensant des expériences de substitution.
Concernant les études de cas, elles sont classées par type : évaluation des dangers ou évaluation des alternatives.
Concernant les outils recensant des expériences de substitution réussies en milieu professionnel, le site www.substitution-cmr.fr figure dans la liste des sources bibliographiques.

Le quatrième espace a une visée plus réglementaire. Cette partie se présente sous la forme d'un tableau fournissant un certain nombre de listes de substances qui sont : restreintes dans la réglementation internationale, volontairement restreintes ou recommandées à la restriction et pour lesquelles la question de la substitution se pose.

Le site fournit-il des exemples de substitution « prêts à l'emploi » ?

Les substitutions disponibles sur le site ont été recensées sur la base des informations fournies par les entreprises et/ou dans le cadre de collaborations avec la CNAMTS.

L'Anses met à disposition des expériences de substitution réussies mais ne réalise en aucun cas une évaluation des risques des substituts identifiés. Ces exemples ne doivent pas être lus comme des modèles de substitution directs par les substances citées mais comme une incitation à engager une démarche de substitution. L'agence rappelle que l'évaluation des risques doit, en tout état de cause, être effectuée par l'entreprise elle-même.
Nous encourageons pour cela l'utilisateur à s'entourer de personnes compétentes et appropriées par le biais, notamment, des chargés de prévention, médecins du travail, ingénieurs-conseils...

Vous voulez partager un exemple de substitution ?

L'intérêt du site réside dans son aspect interactif. Grâce à un espace personnel, les utilisateurs peuvent partager en ligne, leurs propres expériences, tant sur la faisabilité d'une substitution que sur ses avantages et ses inconvénients.
En partageant votre propre expérience sur ce site, vous contribuez à une action nationale de prévention des cancers et des pathologies de la reproduction d'origine professionnelle.

Substituer c'est possible !

Comme décrit précédemment, cette boîte à outils permet à des utilisateurs avec des objectifs différents de disposer d'outils ou d'informations utiles pour conduire une démarche de substitution.

Le **premier espace** peut notamment permettre à un utilisateur de trouver des outils comparant des substances chimiques entre elles.
Ainsi, si un utilisateur sélectionne le filtre « Prioritizes substances for assessment », la toolbox va identifier une liste d'outils permettant de prioriser des substances à évaluer.
Si un utilisateur sélectionne « Identify completed assessments », la toolbox lui proposera une liste d'outils permettant d'identifier des études de cas ou des exemples de substitution réussis.
Si un utilisateur sélectionne le filtre « compare alternatives » et « free of charge », la toolbox lui proposera un liste d'outils gratuit permettant de comparer des substituts les uns par rapport aux autres au regard de plusieurs attributs tels que les dangers associés aux propriétés physico-chimiques, les dangers pour la santé humaine ou pour l'environnement.

Peu importe l'état d'avancement de sa démarche de substitution : identification des substances à évaluer, inspiration au travers d'exemples de substitution réussis, prise de décision en comparant les alternatives entre elles, la toolbox propose des outils d'aide adaptés aux différents besoins des utilisateurs.

Le **troisième espace** de la toolbox permet notamment de trouver des sites internet ou des documents contenant une variété d'informations relatives à la substitution des substances dangereuses et à la prévention du risque chimique en milieu professionnel.
Au-delà du site www.substitution-cmr.fr qui recense des expériences de substitution réussies en milieu professionnel, d'autres sites complémentaires à celui de l'Anses sont à la disposition de chacun des utilisateurs.
Des études de cas menées par des fabricants, des établissements universitaires, des ONG ou des organismes gouvernementaux sont également décrites. Certaines d'entre elles, prennent en compte non seulement une évaluation du risque chimique mais abordent également les questions de coût, ou encore de faisabilité sociale ou technique dans des secteurs bien précis.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'ensemble des outils et de la documentation en ligne en allant directement sur la toolbox de l'OCDE : http://www.oecdsaatoolbox.org/.

Les expositions aux cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)

Le 15 octobre 2015, la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) a publié un document sur les expositions aux produits chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques en effectuant un zoom sur 8 produits chimiques.

Cette étude a été réalisée à partir des données recueillies dans le cadre de l'enquête SUrveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels (SUMER) 2010. Selon l'enquête SUMER, plus de 10 % des salariés, soit près de 2,25 millions de salariés, ont été exposés à au moins un produit chimique cancérogène, mutagène, reprotoxique au cours de la dernière semaine travaillée.

Il est à noter que le nombre de salariés exposés aux gaz d'échappement diesel, aux huiles minérales entières, aux poussières de bois, au formaldéhyde, au plomb, à l'amiante ont tendance à diminuer entre 2003 et 2010. Il faut souligner que malgré une baisse du nombre de personnes exposées, les gaz d'échappement diesel restent parmi les CMR touchant le plus de salariés (4%).

La DARES met en évidence une augmentation du nombre de salariés exposés à la silice cristalline (+6% entre 2003 et 2010).

De même en 2010, 54570 salariés (contre 33140 en 2003) sont exposés aux phtalates, substances dont certaines sont reprotoxiques mais également perturbateurs endocriniens.

Entre 2003 et 2010, la proportion de salariés exposés à au moins un produit chimique CMR a diminué, passant de 13 % à 10 % sur le champ d'investigation commun aux enquêtes Sumer 2003 et 2010 (secteur concurrentiel et hôpitaux publics). Cette baisse est constatée pour la grande majorité des produits chimiques concernés sans toutefois être homogène selon le type de produits.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter la publication « Les expositions aux cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques » téléchargeable sur le site du Ministère du travail.

Cancers professionnels : pourquoi et comment déclarer en maladie professionnelle

L'Institut national du cancer (INCA) a publié en avril 2015 une brochure pour aider les médecins à déclarer les cancers professionnels de leurs patients.

Destinée principalement aux médecins généralistes ou spécialistes prenant en charge des patients atteints de cancer, cette brochure a pour objectif de fournir de manière synthétique des éléments d'information sur les enjeux et la marche à suivre pour la déclaration d'un cancer en maladie professionnelle. Elle propose une aide pratique, une liste de métiers et d'activités particulièrement concernés, ainsi que des liens utiles vers les documents à remplir.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la brochure sur le site de l'INCa.

Réglementation

Publication de la 7ème ATP du règlement (CE) n°1272/2008, dit CLP

La 7ème adaptation au progrès technique et scientifique (ATP) (règlement UE n°2015/1221) du règlement CLP a été publiée le 25 juillet 2015

Cette 7ème ATP met à jour les classifications de substances dangereuses figurant dans l'annexe VI, partie 3 du règlement CLP, et inclut également de nouvelles classifications harmonisées : ces modifications et ajouts seront applicables à compter du 1er janvier 2017. Parmi les 32 entrées ajoutées ou mises à jour, 16 d'entre elles mentionnent des classifications harmonisées pour leurs propriétés CMR.

Pour plus d'information, consultez le règlement (UE) n° 2015/1221.

Le code du travail s'aligne sur le règlement (CE) n°1272/2008, dit CLP

Depuis le 1er juin 2015, les décrets n°2015-612 et n°2015-613, relatifs à la transposition en droit français de la directive européenne 2014/27/UE et modifiant le code du travail afin de l'aligner au règlement CLP, sont applicables.
Le décret n°2015-612 actualise les références et la terminologie applicables en matière de santé et sécurité au travail. Le décret n°2015-613 actualise également la terminologie pour la réglementation relative à l'interdiction d'affecter les jeunes travailleurs et les femmes enceintes, et allaitant à des postes de travail les exposant à certains agents chimiques dangereux. Un nouvel article prévoit qu'une « étiquette ou inscription » devra figurer sur tout récipient, sac ou enveloppe contenant des substances ou mélanges dangereux.
Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter les décrets n°2015-612 et n°2015-613 sur le site Légifrance.

Le chiffre

37

C'est le nombre des outils pratiques d'évaluation des risques chimiques des substances de substitution décrits dans le premier espace de la toolbox OCDE sur la substitution

Evènements

Le 34ème Congrès national de médecine et de santé au travail

Du 21 au 24 juin 2016
Au Palais des Congrès à Paris

Site internet du congrès

On en parle

Les travaux de l'Anses sur la substitution des CMR en milieu professionnel sont cités sur le site :

Santé-travail-paca.fr

Retrouvez-nous sur internet !
www.substitution-cmr.fr

La plaquette du site est toujours téléchargeable !

Nous contacter :
substitution-cmr@anses.fr

anses
agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail
Connaître, évaluer, protéger